



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 125414

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les menaces qui pèsent sur les agences départementales pour l'information sur le logement (ADIL) qui accompagnent avec efficacité et professionnalisme les politiques publiques en matière de logement. En effet, l'annonce d'une diminution du montant des subventions accordées par l'État condamnerait leur activité ainsi que leur partenariat avec de nombreuses collectivités, mais aussi associations et intervenants auprès des familles et des plus démunis. L'intérêt général ne pouvant s'assimiler à une logique comptable au nom du déficit budgétaire de l'État, il lui demande quelles garanties, le Gouvernement s'engage à donner au réseau des ADIL pour leur permettre une continuité de leurs missions.

Texte de la réponse

L'efficacité du réseau des associations départementales pour l'information sur le logement est pleinement reconnue. Cette efficacité se traduit en particulier par les 900 000 consultations et conseils apportés à nos concitoyens en 2011, tant dans le domaine de la location que de l'accession à la propriété avec une forte augmentation des conseils aux familles en difficulté. En outre, ce réseau est de plus en plus impliqué dans un certain nombre de politiques publiques telles que le domaine du droit au logement opposable (DALO), les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), sans oublier des possibilités d'assistance en matière de précarité énergétique. L'État apporte depuis 1975 son soutien au fonctionnement de l'agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) et aux Agences nationales pour l'information sur le logement (ADIL). En dépit d'un contexte budgétaire difficile, l'État a confirmé en 2011 son engagement aux côtés des ADIL dans l'action que ces partenaires mènent au service de la politique du logement conduite par le Gouvernement. Ainsi, en 2011, les 75 ADIL qui existaient déjà en 2010 ont reçu une dotation globale de 6 000 000 €. Malgré une légère baisse prévisible en 2012, la participation de l'Etat au financement du réseau des ADIL restera assurée, confirmation du soutien de l'Etat aux missions notamment d'information et de conseil du réseau.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125414

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13463

Réponse publiée le : 28 février 2012, page 1849